N° de plan :

A19-608

Notes :
Il convient de toujours s'assurer que la législation, les réglementations, les plans, les arrêtés, les directives, etc. les plus récents en vigueur sont consultés et appliqués.

Il est généralement fait référence à :
- Le règlement de construction du pays concerné
- Règles d'urbanisme et servitudes applicables à la zone
- Bonnes pratiques en vigueur pour les toitures végétalisées

Tous les éléments de construction environnants doivent être adaptés / ajustés au projet concerné.

NB :
En cas d'utilisation d'un pare-vapeur hygrovariable sur une charpente bois non ventilée, se référer aux règles de bonne pratique nationales en vigueur pour les toitures végétalisées.

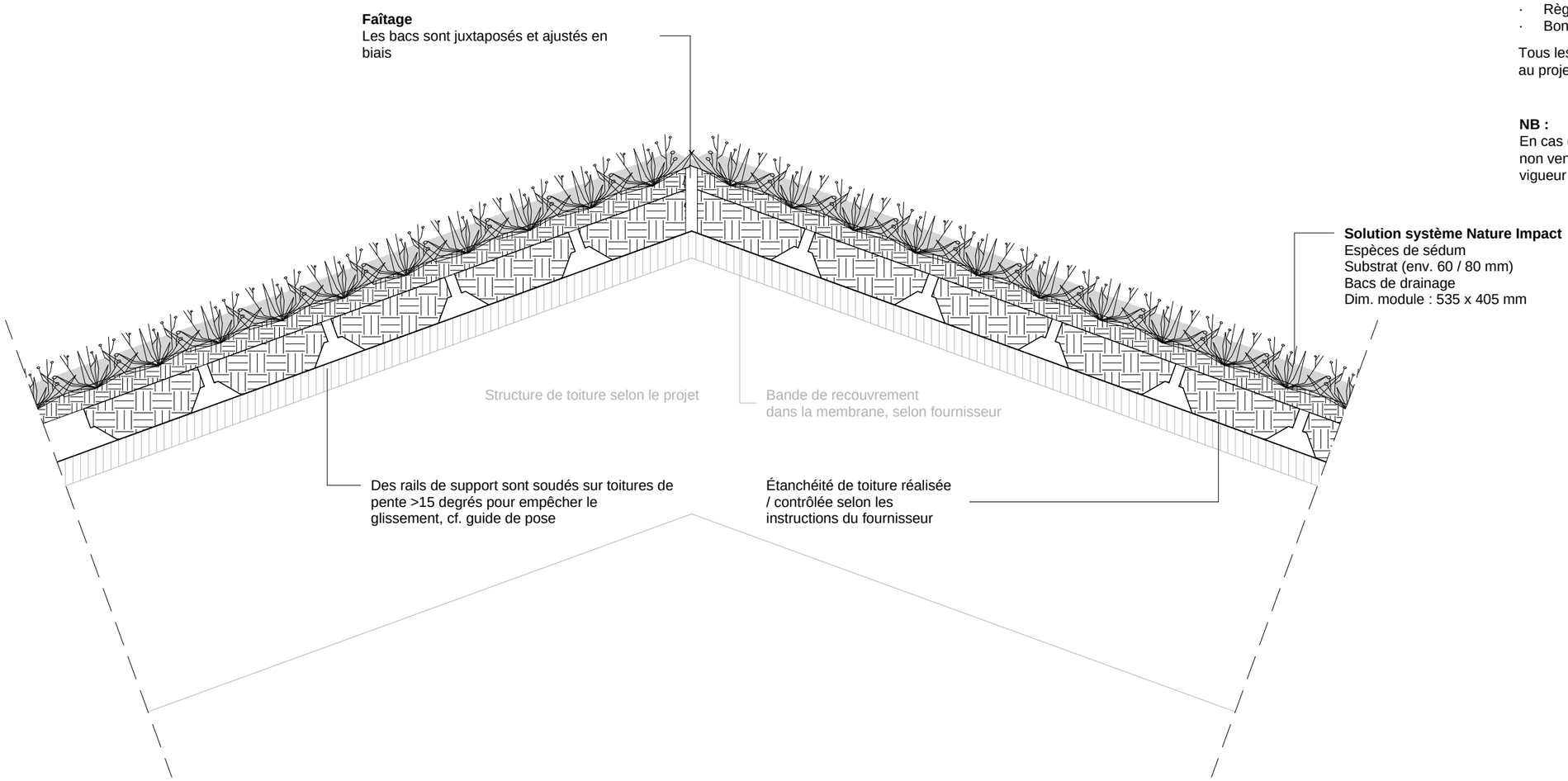

ARKIKON

Fornæsvej 9 · Grenaa
Reberbanevej 10 · Randers
info@arkikon.dk
+45 86 32 78 44

Nature Impact

Nature Impact
Sdr. Højrupvejen 130
5750 Ringe

6 Détails

Sedum au faîtage, non ventilé

Date : 2026.04.28
Dess./Vérif. : DS/DK
Échelle : 1:5

N° de plan :

A19-608